
Rapport moral

Assemblée Générale Ordinaire QualiPro-CFI - 7 juin 2019

L'association QualiPro-CFI tient ce 7 juin sa quatrième Assemblée Générale des adhérents. J'ai le plaisir, pour la première fois en ce qui me concerne, de vous présenter le rapport moral 2018-2019.

L'objet de ce rapport est de soumettre à l'Assemblée Générale des adhérents QualiPro-CFI le bilan des actions conduites par le Conseil d'Administration dans l'année écoulée.

Le moment est important pour notre association, et nous devons ensemble faire des choix structurants. C'est pourquoi je souhaite tout d'abord revenir sur la finalité, les missions et les principes qui ont présidé à la création de QualiPro-CFI.

C'est l'occasion de rendre hommage et remercier toutes celles et tous ceux qui ont contribué à construire le RP-CFI et l'association QualiPro-CFI, particulièrement Lionel Soubeyran, pionner et précédent président de l'association de 2016 à 2018.

Retour sur les principes fondateurs du RP-CFI et de QualiPro-CFI

Rappelons que QualiPro-CFI est un organisme de Qualification sous forme associative, sans but lucratif, dont la mission est d'attester de la qualification professionnelle des consultants-formateurs indépendants (CFI), personnes physiques, dans leurs domaines d'expertise, au regard d'un référentiel de compétences opérationnelles couvrant l'ensemble des domaines qu'un CFI doit maîtriser, et de les inscrire sur le Répertoire Professionnel des Consultants-Formateurs Indépendants (RP-CFI).

Le principe fondateur du RP-CFI est la reconnaissance de pairs par les pairs, avec en plus l'apport spécifique et qualifié d'acteurs de la Formation Professionnelle intéressés à la qualification des consultants-formateurs indépendants (clients, financeurs, Pouvoirs Publics notamment), et qui sont parties prenantes à l'administration et au processus de qualification des CFI (notamment au conseil scientifique).

Après une longue réflexion sur notre identité professionnelle, notamment au sein du SYCFI, Syndicat des Consultants Formateurs Indépendants, le référentiel métier du CFI a vu le jour en 2013, constituant la base sur laquelle fut adossé le RP-CFI en 2014.

L'association QualiPro-CFI, créée en février 2016, pouvait alors garantir l'attribution de la Qualification RP-CFI par un organisme indépendant.

En 2016, QualiPro-CFI prend en compte la loi relative à la formation professionnelle de 2014 et en particulier le décret qualité de 2015, en adaptant son dispositif de qualification et ses procédures, sans pour autant abandonner ses objectifs et ses principes originels, ni son indépendance. Au-delà de son intérêt pour répondre aux exigences règlementaires et législatives, le RP-CFI garde comme vocation première d'identifier et de rendre visible les professionnels qualifiés.

En janvier 2017, le RP-CFI assoit sa crédibilité auprès des professionnels CFI et des pouvoirs publics en obtenant son inscription sur la liste des labels Qualité du CNEFOP. Aujourd'hui, le Répertoire Professionnel compte 161 CFI qualifiés.

L'association QualiPro-CFI compte 90 adhérents, dont 60 sont des CFI qualifiés au RP-CFI.

Un fort investissement de l'équipe de bénévoles

Nous devons souligner le fort investissement de toute l'équipe de bénévoles qui œuvre depuis le début au service de ce projet collectif. Chaque contribution est importante et permet de faire vivre notre bien commun, le Répertoire Professionnel des CFI.

Je tiens à remercier particulièrement, les dix instructeurs et les huit membres de la commission de qualification qui se rendent disponibles, malgré leurs agendas chargés, pour auditer et qualifier les dossiers de candidature avec tout le professionnalisme, la rigueur et la compétence nécessaires à leur mission. Ils sont le pivot de notre dispositif.

Je remercie également les membres du conseil scientifique, présidé par Jean-Louis Vincent, composé d'acteurs de la formation professionnelle et de CFI. Leurs observations et leurs préconisations nourrissent nos réflexions, et permettent la prise de recul qui nous est nécessaire pour faire évoluer notre dispositif.

Nos actions en réponse aux orientations votées par l'AG en juin 2018

1/ Pérennisation de notre fonctionnement en interne

Nous avons travaillé sur deux fronts :

- ***Anticiper et nous adapter à l'environnement changeant de la formation, de ses politiques et ses normes.***

La loi de septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, entraînant de nombreux changements dans le paysage de la formation professionnelle, est venu de nouveau nous interroger sur nos missions et notre vocation fondamentale.

Nous avons mené tout au long de l'année une veille concernant cette loi et les projets de décrets d'application et arrêtés.

Un groupe de travail a été constitué pour mener une réflexion stratégique sur l'avenir de QualiPro-CFI et du RP-CFI. Des pistes ont émergé, et des orientations vous seront proposées dans le rapport d'orientation qui suit.

- ***Assurer la continuité de notre mode de fonctionnement basé sur la contribution bénévole des professionnels que nous sommes.***

Le guide de constitution du dossier de candidature avait été complété, simplifié et clarifié lors du précédent exercice, pour permettre une meilleure compréhension et autonomie des candidats.

Cette année, nous avons mis l'accent sur la structuration de nos processus, nous les avons formalisé avec une cartographie complète, des logigrammes synthétiques, des guides de procédures détaillés et des modes opératoires qui sont maintenant finalisés.

Nous avons également formalisé le référentiel de qualification, ainsi que la procédure de renouvellement.

Je remercie tous les contributeurs qui se sont mobilisés sur ce travail de fond considérable. Ces documents doivent nous permettre dorénavant une transmission plus efficace et plus fluide, une meilleure répartition des tâches entre les différents acteurs, ainsi qu'une sécurisation du dispositif.

Les instances de qualification ont été réorganisées : professionnalisation des instructeurs, travail en binômes, guide d'audit complété et clarifié. Une nouvelle

gouvernance a été mise en place récemment au sein de la commission de qualification, le président de la commission la présentera au cours de l'AG.

Pour certaines tâches administratives (facturation, prise en charge administrative des dossiers de candidature), nous faisons dorénavant appel à une prestataire externe rémunérée (une journée par mois), afin de soulager les membres du bureau trop fortement sollicités.

Malgré toutes ces avancées, nous n'avons malheureusement pas réussi à renforcer le bureau cette année. Le bureau, qui assure toute la logistique de l'association, est trop peu nombreux (deux personnes - Véronique Michalak et moi-même - entre juillet 2018 et mai 2019) ; il doit absolument être renforcé afin que la sollicitation de chacun reste raisonnable. Une réorganisation récente lors du dernier conseil d'administration du 16 mai a permis de porter à trois les membres du bureau (Olivier Gourbesville, Philippe Cusson et moi-même). Mais cela n'est pas suffisant au vu des tâches qui nous attendent.

Le conseil d'administration sera renforcé grâce aux candidatures qui seront présentées au cours de cette Assemblée Générale, et des administrateurs se portent volontaires pour rejoindre le bureau.

La pérennité de notre organisation ne peut être garantie que par un renouvellement régulier de ses acteurs.

2/ Communication

• *L'équipe com*

L'équip'com n'a pas chômé cette année : Catherine Blairon (Twitter), Isabelle Montané (Articles Actualité), Alastair Gunn (Brèves), Philippe Cusson (LinkedIn) se sont démenés !

- *Les Brèves du RP-CFI*

Cette parution mensuelle sous forme de billet numérique est adressée par mailing le 1^{er} de chaque mois aux qualifiés, adhérents, et aux acteurs internes pour les informer de l'actualité de l'association et des instances de qualification (bureau, conseil d'administration, commission de qualification, conseil scientifique, réunions diverses, etc.). Neuf numéros sont parus depuis juillet 2018, en plus de trois « éditions spéciales ».

- *Actualités du site* consultants-formateurs-qualifies.org/actualites/

Un article d'information à vocation externe paraît mensuellement sur la page Actualité de notre site internet, il est relayé sur les réseaux sociaux.

- *Profil LinkedIn:* www.linkedin.com/in/rpcfi/

Notre profil LinkedIn a été réactivé, nous sommes passés de 200 abonnés à plus de 2300. De nombreux posts et relais d'articles intéressant notre domaine sont publiés via ce profil.

- *Compte Twitter* [@RPCFI](https://twitter.com/RPCFI)

Tweets et retweets des news nous concernant.

• *Le Répertoire*

N'oublions pas notre principal vecteur : le Répertoire, accessible publiquement sur notre site internet consultants-formateurs-qualifies.org.

Les statistiques de visites du site sont plutôt encourageantes : environ 42.000 visiteurs différents depuis 2016, soit 300 visites par semaine, générant en moyenne une demande par jour adressée à des formateurs via le formulaire de chaque

formateur. On peut supposer que ces visites ont généré d'autres demandes directement via le téléphone, et des clics vers le site du formateur....

- **Autres actions de communication**

- *SME*

QualiPro-CFI était présent les 1^{er} et 2 octobre 2018 au salon SME (Salon des Micro-Entreprises), invité par le SYCFI sur son stand, pour parler réforme et certification. Catherine Blairon et Luc Bardot (merci à eux) ont représenté QualiPro-CFI sur le stand. Ils ont constaté un grand besoin d'informations de la part des CFI sur la réforme et sur la qualité en général.

- *Articles dans la presse spécialisée*

Nous avons contribué à l'article d'Olec Kovalski « Formateurs consultants indépendants : choisir son avenir professionnel et les dispositifs de certification obligatoire des organismes de formation », paru dans la revue *Qualité Références* sous forme d'interviews croisés de différentes personnalités

- *Quiz*

Un quiz en 10 questions a été lancé pour évaluer ses connaissances du RP-CFI (relais sur LinkedIn), et surtout générer des entrées sur le site. 120 personnes y ont répondu, avec un résultat de 8 bonnes réponses sur 10 questions en moyenne.

Ces actions, bien que positives, restent limitées du fait de nos ressources.

3/ Valorisation du RP-CFI auprès des acheteurs

Nous avons pu réaliser quelques actions, mais qui restent insuffisantes.

Nous avons eu du mal, faute de temps, de ressources et de moyens, à communiquer plus largement en externe, et particulièrement vers les acheteurs et prescripteurs de formation.

Nous aurons besoin de faire appel à des ressources spécifiques et professionnelles pour établir un plan de communication dans le but de développer notre notoriété, affirmer notre identité, caractériser et cultiver la valeur de notre positionnement dans le monde de la formation, vis-à-vis des pouvoirs publics, des prescripteurs et des entreprises.

Nous devons aussi aider les CFI ayant fait le choix de se qualifier au RP-CFI à se différencier, à faire valoir leur qualification, à être plus visibles.

Et ainsi revenir à notre principale raison d'être : **identifier, rendre visible les professionnels qualifiés, les promouvoir auprès de leurs clients.**

Agir pour mettre en place des solutions en réponse à ces problématiques inspirera, je l'espère, de nombreux contributeurs qui voudront bien donner de leur temps, de leur réflexion et de leur énergie. Vous êtes les bienvenus, il y a du travail et nous souhaitons le poursuivre ensemble, bénévolement et sans profit, pour le bénéfice de la profession. C'est ainsi que nous pourrions perpétuer cet esprit associatif et collaboratif, force motrice de notre organisation.

Anne-Marie Nguyen, présidente.

Paris, le 31/05/2019